CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 07/03/2025
N° 78 - 2025

RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – Ville de Châteaubourg

Le Maire de CHÂTEAUBOURG :

VU la loi n° *82.213 du 2 mars 1982* relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route annexé à l'Ordonnance n° *58.1216* et au Décret n° *58.1217* du *15 décembre 1958 ;*
VU l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière et notamment son livre (8ème partie du *15 juillet 1974*) ;
VU les risques encourus lors du déploiement de la fibre dans la commune.
CONSIDÉRANT que la sécurité des usagers et du personnel nécessite la mise en place ponctuelle de chaussée rétrécie.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : déploiement de la fibre.

ARTICLE 2 : La mise en place de rétrécissements de chaussée ponctuellement sera effective du 17/03/2024 au 31/07/2025.

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place par le demandeur GLOBAL NETWORK INTERCONNEXION, il s'engage à libérer dès que possible la voirie pour permettre la circulation normale.

ARTICLE 4 : Tout stationnement illicite sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Châteaubourg, Monsieur le responsable de la Police Municipale, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Châteaubourg, le 13/03/2025
Pour Le Maire, l'adjointe aux Services Techniques
Aude DE LA VERGNE

Si arrêté à portée générale :
Affiché en Mairie le **:**

Si arrêté individuel *:*
Notifié à l'intéressé(e) le :
Signature :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, affichage et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr .
La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire.